Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA SARTHE

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale

La prévention des expulsions

Depuis le 16 mars 2010, le département de la Sarthe a mis en place la C.C.A.P.E.X. (**C**ommission départementale de **C**oordination des **A**ctions de **P**révention des **EX**pulsions locatives).
Son rôle vise à examiner de façon partenariale les situations des locataires défaillants (dans la parc social ou le parc privé) qu'ils soient bénéficiaires ou non d'aides personnelles au logement.
Pour ces situations susceptibles de conduire à une expulsion locative, la C.C.A.P.E.X. examine le dossier et recherche une solution au maintien dans le logement :

- Plan d'apurement
- Aides financières
- Maintien des aides personnelles au logement
- Mutation
- …

Cette commission est présidée alternativement par l'Etat et le Conseil Général.
Elle est constituée :

- de représentants des organismes payeurs (CAF/MSA),
- de représentants de « Le Mans Métropole »,
- des maires des communes d'implantation des logements concernés,
- des représentants des bailleurs,
- des représentants des associations en charge du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

Depuis sa création, 750 dossiers ont été examinés.

Peuvent saisir la C.C.A.P.E.X. :

- les travailleurs sociaux
- les organismes payeurs (CAF/MSA)
- le FSL
- les bailleurs publics et privés
- l'Etat (gestion des expulsions, DALO)
- les maires
- des représentants des associations en charge du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

Ou s'adresser :

Direction Départementale de la Cohésion sociale
Secrétariat de la C.C.A.P.E.X.
57, boulevard Demorieux
CS 51912
72019 LE MANS Cedex 2
Contact : Madame Béatrice LASBLEIS
02 43 14 60 22
beatrice.lasbleis@sarthe.gouv.fr